

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 42 du 24 septembre 2015

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

abrogeant des arrêtés relatifs à divers traitements automatisés de données à caractère personnel de la direction générale de l'armement.

Du 2 septembre 2015

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ARRÊTÉ abrogeant des arrêtés relatifs à divers traitements automatisés de données à caractère personnel de la direction générale de l'armement.

Du 2 septembre 2015

NOR D E F D 1 5 2 1 1 0 6 A

Textes abrogés :

A compter du 18 septembre 2015 : Arrêté du 9 octobre 2008 (JO n° 249 du 24 octobre 2008, texte n° 26 ; signalé au BOC 45/2008 ; BOEM 161.5.2.4).

A compter du 18 septembre 2015 : Arrêté du 22 juin 2009 (JO n°162 du 16 juillet 2009, texte n°34 ; signalé au BOC 30/2009 ; BOEM 161.5.2.4).

A compter du 18 septembre 2015 : Arrêté du 25 août 2009 (JO n° 235 du 10 octobre 2009, texte n° 22 ; signalé au BOC 43/2009 ; BOEM 161.5.2.4).

A compter du 18 septembre 2015 : Arrêté du 25 août 2009 (JO n° 235 du 10 octobre 2009, texte n° 21 ; signalé au BOC 43/2009 ; BOEM 161.5.2.4).

Référence de publication : JO n° 215 du 17 septembre 2015, texte n° 26 ; signalé au BOC 42/2015.

Le ministre de la défense,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu les récépissés nos 1307811 v 2, 1366694 v 2, 1380040 v 2 et 1380268 v 2 de la Commission nationale de l'informatique et des libertés en date du 28 août 2015,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Sont abrogés :

1° L'arrêté du 9 octobre 2008 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif à la gestion des autorisations et attestations des personnels de la délégation générale de l'armement ;

2° L'arrêté du 22 juin 2009 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif à la gestion des délégations de signature à la délégation générale pour l'armement ;

3° L'arrêté du 25 août 2009 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif à la gestion des procédures d'achat à la délégation générale pour l'armement ;

4° L'arrêté du 25 août 2009 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif à la gestion des demandes de prestations, de suivi des réclamations et de la mesure de la satisfaction des bénéficiaires des prestations informatiques à la délégation générale pour l'armement.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 2 septembre 2015.

Pour le ministre et par délégation :

Le sous-directeur des systèmes d'information de la direction générale de l'armement,

M. SAYEGH.